



LA REGIONALE SPORTIVE

Procès-verbal n°2

Mercredi 28 mars 2018 à 17h30

Siège de la LRF – Champ Fleuri

Président : MORISCOT Rosaire

Vice-Président : HAILLOT Jean René

Secrétaire : DITNAN Jean Claude (hors du département)

Secrétaire Adjoint(e) : BANOR Marie-Claude

Membres : ABDUL MUNAF Irshad (absent) – CAZAL Jimmy

Administratif : Aboudou Saïd

Début de Séance : 17h30

Le président procède à la mise en place de la commission, de l'affectation des différentes tâches aux principaux collaborateurs et annonce l'ordre du jour de la séance de ce soir : Etude des Courriers, Etude des Rapports Délégués, Validation des résultats etc

■ APPROBATION PROCES-VERBAL

La Régionale Sportive approuve le Procès-verbal n° 1 de la séance du mercredi 10 juillet 2013 et entérine les décisions prises lors de cette séance.

■ HOMOLOGATION DES RESULTATS

La Commission Régionale Sportive homologue les résultats n'ayant fait l'objet d'aucuns litiges à compter du mercredi 28 Mars 2018 du Préliminaire de la Coupe de la Réunion –Léopold Rambaud- (article 46 du Règlement Intérieur de la LRF).

■ COURRIERS DES CLUBS

AM Chaloupe St Leu

Courrier demandant le report de la rencontre en championnat Seniors D2 « AM CHALOUBE / SC VILLELE » suite à l'impraticabilité du stade Christian Rivière (Dégradations sur le terrain, chutes de projecteurs, arrachement de câbles, etc....)

Vu le courriel de la Direction des Sports de St-Leu sur la fermeture du stade pour toutes les rencontres officielles,

La Régionale Sportive décide de reporter au Mercredi 02 mai 2018 à 20 heures sur le stade Christian Rivière.

Cilaos FC

Courrier demandant une dérogation exceptionnelle pour le retrait de la section U17 pour la saison 2018 pour raison d'effectif,

Considérant l'infraction du club CILAOS FC par rapport à l'article 8 Bis des Règlements de la LRF,

La Régionale Sportive décide de :

-Retirer la section U17 du club CILAOS dans le championnat / coupe pour la saison 2018

-Transférer le dit dossier pour instruction à l'infraction de l'article 8 Bis à la Régionale des Jeunes

-Transférer le dit dossier à la Commission Régionale des Statuts / Règlements, au Bureau LRF, à la Commission Régionale Litiges Jeunes et Contentieux

Vindemia Logistique FC

Courrier demandant de rester en Division 2 Foot Entreprise pour la saison 2018, et d'annuler leur demande de repêchage pour le championnat Régionale Entreprise,

La Régionale Sportive décide de prendre bonne note de la dite demande et transmet au Service Compétition pour instruction.

Ecole Foot Du Port

Courrier demandant l'annulation de la rencontre de la Coupe U15 du samedi 24 mars 2018 « EF DU PORT / ASC ST ETIENNE », pour manque d'effectif.

La Régionale Sportive décide de suspendre la dite rencontre et qualifie le club ASC ST ETIENNE pour le prochain tour de Coupe.

As Colimaçons :

Courrier demandant de programmer au vendredi 29 mars 2018, la rencontre en championnat Seniors D2 « JS BELL 2007 / AS COLIMACONS » prévue le samedi 31 mars 2018.

Constatant l'absence de demande du club recevant et de notification de la Direction de St-Paul pour la dite modification,
Considérant la demande non conforme à l'article 34 Ri,
La Régionale Sportive décide de rejeter la dite demande de modification et maintien la dite rencontre pour le samedi 31 mars 2018.
Droit d'appui de 20 euros à charge du club AS COLIMACONS

■ COURRIERS SERVICE DES SPORTS / MAIRIES

Mairie de St Paul :

Courrier nous avertissant de l'indisponibilité du stade Paul Julius Bénard pour le week-end du 22 et 28 avril 2018 ,
Courrier nous informant de la mise à disposition du stade Jean Pierre Sabiani pour les rencontres du club FC YLANG pour le samedi 31 mars 2018,

Mairie de St Louis : Courrier de Mr Patrick Malet nous informant de la convention signée pour l'opération des Nuits Sans Lumière (*convention au cours desquelles la Mairie s'engage à l'extension de l'éclairage des stades du 05 au 29 avril 2018*).

Mairie de St Benoît : Courrier du Secrétariat demandant de ne pas programmer de rencontres officielles sur le stade Arnoux le samedi 5 mai 2018 (*créneau occupé par le SDIS*).

Direction des Sports de St Denis : Courrier du Service des Sports nous informant de la fermeture du stade de Bellepierre du 31 mars au 01 avril 2018.

Direction des Sports de la Possession : Courrier demandant la modification de la rencontre « AFC HALTE LA / ACF POSSESSION » en Seniors D2 pour le samedi 31 mars 2018 à 20 heures sur le stade Youri Gagarine.

Mairie des Avirons : Courrier demandant la modification des diverses rencontres initialement prévues sur les différents sites de la Ville.

Direction des Sports de St-Joseph : Courrier demandant la modification des diverses rencontres initialement prévues sur les différents sites de la Ville.

Direction des Sports du Tampon : Courrier demandant la modification des diverses rencontres initialement prévues sur les différents sites de la Ville.

La Régionale Sportive instruit les diverses doléances et décide de valider les modifications apportées par le Service Compétitions de la LRF.

■ ENGAGEMENT

Ajs de l'Ouest

Section U17

Fc 17^{ème} Km

Section Vétérans 42 Ans

La Régionale Sportive prend bonne note des engagements des équipes supplémentaires pour la saison 2018, transmet pour instruction Service Compétitions LRF pour officialisation et pour régularisation au Service Comptabilité.

■ RETRAITS

As Vétérans Bellepierre

Section U15

Trois Bassins FC

Section U14

Us Cambuston

Section U15

La Régionale Sportive prend bonne note des retraits des équipes suivantes pour la saison 2018, transmet pour instruction au Service Compétitions LRF pour officialisation.

FIN DE SEANCE

Le Président de la Régionale Sportive

Rosaire MORISCOT

